



Faites de votre commune une
“Commune du commerce équitable” !

Une campagne de Max Havelaar

Six critères pour un titre

Max Havelaar attribue le **titre** de
“Commune du commerce équitable”
aux communes qui ont rempli les
six critères de la campagne.

Chaque commune entre quand elle le
souhaite dans la campagne et
avance à **son propre rythme**
(durée moyenne : 2 ans).

Les six critères en bref

1. Autorité communale
2. Commerces et Horeca
3. Entreprises, écoles et organisations
4. Communication et sensibilisation
5. Comité de pilotage
6. Produits locaux et durables

Critère 1: Autorité communale

Le Conseil communal vote une **résolution** signifiant la décision de la Commune d'entrer dans la campagne et de **consommer des produits issus du commerce équitable**, tant par l'administration que lors d'événements publics organisés par celle-ci.

Critère 2 : Commerces et Horeca

Un certain nombre de commerces et établissements horeca **proposent des produits issus du commerce équitable** et visibilisent ceux-ci auprès de leurs clients.

Le nombre requis est proportionnel au nombre d'habitants de la Commune.

Critère 3 : Entreprises et organisations

Des entreprises, institutions, organisations et écoles installées sur le territoire de la Commune mettent des **produits du commerce équitable** à la disposition de leurs travailleurs, publics et élèves.



Critère 4 : Communication et sensibilisation

La Commune communique auprès des **médias locaux** sur sa participation à la campagne.

Elle organise également au moins un **événement de sensibilisation** par an à destination du grand public.

Critère 5 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est chargé de **coordonner** la participation à la campagne et d'entretenir le contact avec Max Havelaar.

Ce comité doit représenter un maximum d'**acteurs locaux** : fonctionnaires, commerçants, entrepreneurs, professeurs, bénévoles, étudiants, etc.

Critère 6 : Produits locaux et durables

La Commune soutient également une **initiative en faveur de produits locaux issus d'une agriculture durable.**



La remise du titre

Une fois les six critères remplis, le comité de pilotage prépare un **dossier de contrôle** et organise la cérémonie de remise du titre.

Le titre est symbolisé par une **plaque routière** remise par Max Havelaar aux autorités communales.



Exemples d'initiatives locales

- Test à l'aveugle pour le meilleur café en entreprises
- Petit-déjeuner équitable pour les fonctionnaires
- Pics-nics ou goûters équitables et locaux
- Festivals avec produits équitables



- Marché ou week-end bio-équitable
- Collations durables dans les écoles
- Expositions, documentaires, débats
- Quinzaine ou Mois de la Solidarité
- Panneaux didactiques aux foires et salons
- Etc.



Les principaux outils

1. Le **site internet www.cdce.be** : outil central ; chaque commune inscrite y dispose de sa propre page
2. Le **Guide de campagne** : les critères en détail et des exemples de bonnes pratiques (téléchargeable sur le site en pdf).
3. Le **prospectus CDCE** : disponible sur demande (info@cdce.be).

De nombreux outils sont à votre disposition:
découvrez-les sur le site de la campagne.

La campagne en Belgique (31.08.09)

En Wallonie :

- une trentaine de communes actives

A Bruxelles :

- une dizaine de communes actives, dont 2 avec le titre (Bxl-ville et Ixelles)

En Flandre :

- 188 communes actives et 76 titres !



Fairtrade Towns (FTT)

“Communes du commerce équitable” fait partie d’un large **programme international, Fairtrade Towns**, développé par Max Havelaar dans une vingtaine de pays.

En 2009, des milliers de communes et villes participent à la campagne dans le monde, et plus de 800 d’entre elles ont déjà obtenu le titre “Fairtrade Town”.

Contact

Catherine Closson

Coordination de la campagne

Max Havelaar Belgique

info@cdce.be

02/894.46.27 (ligne directe)

www.cdce.be